

## Réunion du Conseil Municipal du 24 juin

### Locations des locaux communaux

Le loyer mensuel du bar-restaurant est fixé à 700 €, celui du cabinet de l'orthophoniste à 325 €.

### Tarifs des services municipaux

#### Cantine

Repas enfant : 3.39 €

Repas enseignant : 5.15 €

#### Garderie

Ticket du matin : 1.06 €

Ticket de 16 h à 17 h : 1.06 €

Ticket du soir avec goûter : 2.70 €

### Concession cimetière

Perpétuelle : 154 € le m<sup>2</sup>

Trentenaire : 113 € le m<sup>2</sup>

### Emplacement columbarium

15 ans : 470 €

30 ans : 707 €

50 ans : 946 €

### Locations

#### salle polyvalente :

avec chauffage : 285 €

sans chauffage : 248 €

supplément 2<sup>ème</sup> jour : 113 €

#### salle de jonction :

avec cuisine : 154 €

sans cuisine : 113 €

Les nouveaux tarifs entreront en vigueur au 1<sup>er</sup> septembre 2021.

### Acquisition d'un immeuble

Le bureau de tabac-presse ainsi que le logement qui le jouxte vont être achetés par la commune pour la somme de 220 000 €. Ces immeubles sont situés 15 rue de l'Ancien Couvent.

### Mobiliers urbains

Des caches conteneurs seront installés devant les bennes à verres et journaux situés rue de l'Ancien Couvent, sur le parking de l'aire de camping-cars, route de la Marcazière et place des Erables. Ils sont fournis par la Société Belben pour un coût de 30 064.50 €.

### **Panneau lumineux devant la mairie**

Il sera remplacé par la société Centaure Systems pour un montant de 26 735 €.

### **Radars pédagogiques mobiles**

Ils seront installés par la Société Mavasa Nouvelle Aquitaine. La dépense s'élève à 3 900 €.

### **Borne aire de camping-cars**

Celle qui est en place actuellement ne fonctionne plus normalement, elle sera changée par les agents techniques en septembre. Le coût est de 3 915 €.

### **Communauté de Communes des Vallées du Clain**

La modification des statuts de la Communauté de Communes est acceptée pour permettre l'intégration de la compétence «mobilité».

### **Jury d'Assises**

Deux jurés sont nécessaires. Toutefois, l'arrêté préfectoral prévoit le tirage au sort d'un nombre triple. Les personnes doivent être âgées d'au moins 23 ans en 2022. Ont été tirés au sort :

Aurélien Audoin, Pascale Hurni, Romain Gatineau, Françoise Delhaume, Sandrine Niez, Elisabeth Van Camp.

### **Rentrée scolaire**

Pour la rentrée de septembre, 82 enfants sont inscrits en maternelle soit 18 de moins qu'actuellement et 171 en élémentaire soit 5 de moins.

De nouveaux horaires ont été proposés par les enseignants pour la rentrée de septembre : 8 h 45 – 11 h 45 – 13 h 45 – 16 h.

Le Conseil Municipal entérine cette décision.

### **Fête du 13 juillet**

Le concert d'Audrey et les Faces B coûte 3 500 €, le feu d'artifice 4 990 €.

Une subvention de 2800 € a été accordée par le Département dans le cadre du plan de relance de la culture.

### **Stages jeunes 14-16 ans**

33 jeunes sont inscrits aux stages d'été. Ils percevront 6 € par jour et seront encadrés par les employés communaux.

### **Contrats saisonniers**

2 agents contractuels sont recrutés pendant les congés des agents techniques et des secrétaires.